

DOSSIER DE PRESSE

13 janvier 2021



CAMPAGNE DE VACCINATION AU SDIS 71

CAMPAGNE DE VACCINATION AU SDIS 71

Suite à l'annonce du gouvernement de vacciner les sapeurs-pompiers de 50 ans et plus, le Service Départemental d'Incendie et de Secours - SDIS71, a lancé dès le vendredi 8 janvier un sondage auprès de tous les personnels de l'établissement, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les personnels administratifs et techniques afin de recueillir leur consentement, sachant que la vaccination n'est pas obligatoire. Ce mercredi 13 janvier 2021, les premiers pompiers seront vaccinés à Mâcon.

Six centres de vaccination sont organisés dans l'ensemble du département pour cette opération destinée aux personnels du SDIS71. Les médecins et infirmiers chargés de faire le vaccin sont eux-mêmes sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels et font partie du service de santé du SDIS71. À ce jour, 178 sapeurs-pompiers de 50 ans et plus ont répondu favorablement pour être vaccinés. 385 sapeurs-pompiers de moins de 50 ans sont d'accord pour être vaccinés dans un second temps, ainsi que 25 personnels administratifs et techniques.

• Près de 600 personnes ont répondu favorablement pour être vaccinées.

Par ailleurs, un message a été adressé aux mairies et présidents d'EPCI, sièges d'un corps communal de première intervention, pour les informer que leurs sapeurs-pompiers pourraient être vaccinés dans les cabinets médicaux du SDIS71.

Les sapeurs-pompiers de 50 ans et plus, souhaitant la vaccination, ont été répartis sur 11 créneaux horaires de 3 heures, dans les 6 cabinets médicaux du département (Autun, Montceau-les-Mines, Charolles, Louhans, Chalon-sur-Saône et Mâcon).

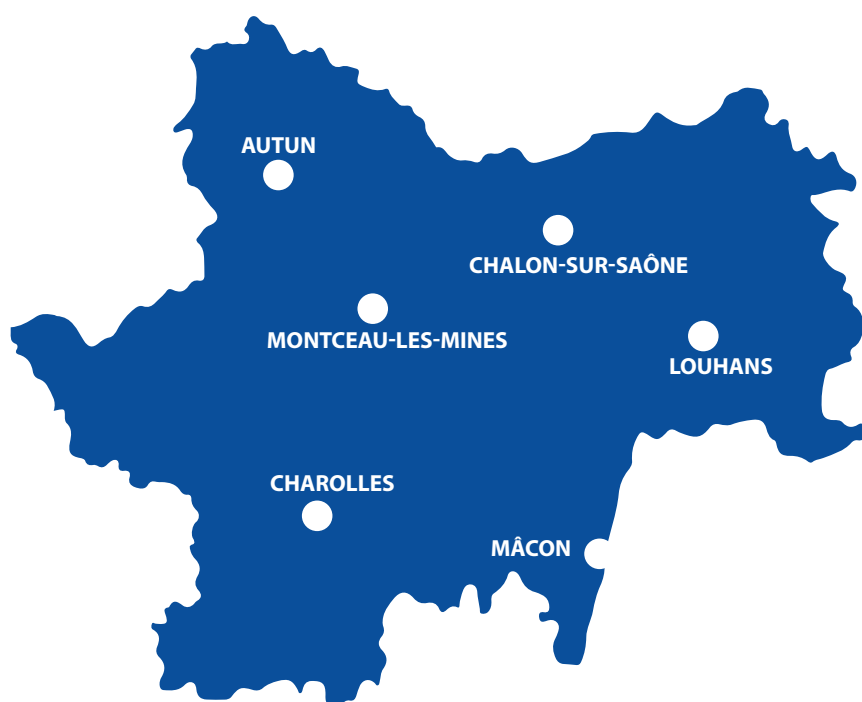
• Dans chaque cabinet médical sera présent un médecin et un infirmier.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- le sapeur-pompier est reçu par le médecin ;
- il est vacciné par l'infirmier ;
- il reste en surveillance pendant 15 minutes post-vaccination.

Le matériel et les doses de vaccins sont fournis par les centres hospitaliers supports du département.

LES 6 CENTRES DE VACCINATIONS



Les **11 créneaux horaires** prévus vont permettre de vacciner tous les sapeurs-pompiers de 50 ans et plus, qui en ont fait la demande.

Pour tous les autres personnels, de futurs créneaux sont en cours de programmation dans les semaines à venir.

Le SDIS a choisi de vacciner son personnel, car il avait l'autonomie de le faire. Cette vaccination en interne permettra de décharger les centres de vaccination prévus pour le grand public en cours d'installation dans le Département de Saône-et-Loire.